

27/01/2022

AGIR Yonne : Diagnostic pré-opérationnel

En vue du déploiement du programme d'Accompagnement Global et Individualisé pour l'intégration des Réfugiés (AGIR)

PREAMBULE

Cette note synthétise les principaux éléments issus du diagnostic réalisé sur 3 mois entre octobre 2021 et janvier 2022. Il repose sur 17 entretiens, 2 réunions collectives et les documents qui ont été communiqués par les acteurs.

Nous y identifions les éléments qui nous paraissent les plus importants dans la perspective du lancement du prochain dispositif AGIR (analyse des propositions par les candidats, mise en place de la coordination, etc.). Elle est complétée par le diaporama plus complet, en PJ.

A l'issue de cette démarche participative, les acteurs ont exprimé l'intérêt de ces réunions de partage d'information et de co-construction, pour favoriser :

- une meilleure connaissance de la situation et la montée en compétence des acteurs,
- le fait de donner du sens à l'intervention de chacun et soutenir une meilleure efficacité de l'intervention de chacun,
- les relations entre acteurs, facilitant la coordination de demain.

Table des matières

A – Sur l'accueil et l'accompagnement des BPI dans l'Yonne	3
A.1 - Situation actuelle : les BPI dans l'Yonne	3
Tendances récentes dans l'Yonne :	3
Photographie récente : en 2021 dans l'Yonne.....	3
A.2 - De nombreux acteurs mobilisés au service de l'accueil et l'intégration des BPI.....	3
Dans les faits, différents acteurs et dispositifs complémentaires contribuent à l'intégration des BPI.....	3
Zoom sur l'accompagnement global en place depuis janvier 2019 : AGR.....	3
L'accompagnement aujourd'hui : intentions, difficultés, logiques d'action.....	4
Quelle coordination globale ? De multiples liens à plusieurs échelles.....	5
B - Préconisations pour le prochain dispositif d'accompagnement.....	5
B.1 - Ouvrir et conforter la coordination multi-acteurs.....	5
Besoins de coordination.....	5
Une animation pérenne reposant sur un fonctionnement en réseau.....	6
Quels suivis ?.....	6
Quelles échelles ?	7
B.2 - Quelles compétences et quelles responsabilités dans la coordination ?	7
C – Quelles pistes pour les accompagnements, appelant à consolider des coopérations ?.....	8

A – Sur l'accueil et l'accompagnement des BPI dans l'Yonne

A.1 - Situation actuelle : les BPI dans l'Yonne

Tendances récentes dans l'Yonne :

- Augmentation des demandes d'asile.
- Depuis environ 2 ans, plus forte proportion d'hommes seuls de moins de 45 ans, dont plus de la moitié en provenance d'Afghanistan.

Photographie récente : en 2021 dans l'Yonne

<p>Demandes d'asile :</p> <ul style="list-style-type: none">- 430 demandes d'asile.- 25% des demandes sont déposées par des personnes mineures (échelle nationale : 18%).- environ 35% d'admissions au statut (échelle nationale: 20%).	<p>Parmi les 193 BPI reconnus en 2021 dans l'Yonne (cf diaporama : 3-11) :</p> <ul style="list-style-type: none">- 80% sont des hommes, 95% ont entre 19 et 45 ans et 55% sont Afghans.- environ 3 sur 5 sont seuls (célibataires, divorcés, séparés)- Un peu plus de 4 sur 5 se voient prescrire une formation linguistique : 400h pour la moitié d'entre eux (600h pour 25% et entre 100 et 200h pour les autres).- 1 sur 6 n'a jamais été scolarisé ; 2 sur 3 ont suivi une scolarité mais n'ont pas de diplôme (50% au niveau primaire, 50% au secondaire)- 75 à 80% d'entre eux n'ont pas de permis de conduire, ni entamé aucune démarche 6 mois après la reconnaissance satutaire- des enjeux au niveau de la santé physiologique et psychologique, qui sont traités aujourd'hui au cas par cas (pas de diagnostic ni de dispositif global) et pâtissent de difficultés à assurer un suivi suffisant des soins.
---	---

A.2 - De nombreux acteurs mobilisés au service de l'accueil et l'intégration des BPI

Dans les faits, différents acteurs et dispositifs complémentaires contribuent à l'intégration des BPI

Dans l'Yonne, un grand nombre d'acteurs agit aujourd'hui (et historiquement) en faveur des réfugiés, et encore davantage sont potentiellement mobilisables car concernés, voire volontaires.

➤ dans le cadre des dispositifs spécifiques :

- Accueil et accompagnement dans les sites d'hébergement :
 - **3 opérateurs**, dont un présent historiquement (cf diaporama)
 - **22 sites, sur 14 communes** : 80% des BPI sont concentrés dans 5 communes ;
 - **737 places** ouvertes à ce jour (augmentation pluri-annuelle),
 - **taux d'occupation d'environ 95%** (y compris CPH) ;
 - environ 5,3 M€ de budget annuel
 - « **présence induite** » **entre 0 et 17%** selon les sites et opérateurs.
- Accompagnement global des BPI une fois sortis des sites (**AGR**) :
 - **2019 : 135 personnes** dont 97 adultes (82 cellules familiales), dont respectivement 37% et 33% d'origines Afghane et Soudanaise.
 - **2020 : 239 personnes** (25 familles + 128 personnes isolées), dont respectivement 33% et 40% d'origines Afghane et Soudanaise.

➤ mais aussi plus largement :

Dès lors qu'ils bénéficient d'une adresse icaunaise, les BPI accèdent aux mêmes droits que l'ensemble des citoyens du département :

- politique sociale du Conseil Départemental,
- projets des collectivités en matière de mobilité ou de culture, etc.)
- dynamiques associatives,
- etc.

Il n'existe pas de suivi spécifique (nombre de BPI bénéficiant des services, leurs besoins particuliers éventuels, etc.).

Si aucun recensement complet des acteurs n'existe, nous avons recensé sans doute la plupart d'entre eux dans la diapo 21 et la DDETSPP a capitalisé des coordonnées dans un fichier qui pourra servir de base à un futur annuaire.

Zoom sur l'accompagnement global en place depuis janvier 2019 : AGR

Une fois que les BPI ont intégré un logement autonome, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement global, dénommé AGR. Ce dispositif, porté par Coallia, est un ensemble de mesures visant à soutenir l'autonomie des BPI dans les différentes dimensions de leur vie quotidienne - logement, accès aux droits, santé, formation, mobilité, etc. En complément, Viltais travaille depuis 2021 en faveur de partenariats avec les entreprises pour renforcer le volet d'insertion professionnelle.

L'AGR est prévu pour durer de 3 à 12 mois. Il s'engage sur demande (dossier) du BPI et après validation par une commission AGR mensuelle.

Dans les faits (*diaporama : 18-22 et 29*) :

- **Tous les BPI** accédant à un logement les sollicitent et toutes les demandes d'accompagnement sont acceptées.
- La commission propose, en entrée, la durée de l'accompagnement ; puis, le renouvellement ou la sortie du dispositif en fonction d'une appréciation des besoins (autonomie du BPI).
- **L'accompagnement a duré en moyenne 10,75 mois en 2020.**
- Les personnes accompagnées résident majoritairement dans les plus grandes communes : Auxerre, Sens, Joigny, Migennes, St Florentin du fait de leurs préférences pour un logement en ville : accès aux services et moindre frein de la mobilité (source : rapport d'activité de l'AGR, Coallia).

L'accompagnement est réalisé par une « équipe pluridisciplinaire », dans le cadre d'un « contrat d'accompagnement » individualisé et intègre (cf diaporama : 14-20) :

- des formations vers l'autonomie (interne) : démarches administratives et professionnelles, gestion budgétaire, etc.
- l'orientation vers des formations linguistiques ou métier (externe)
- des accompagnements individuels et collectifs (techniques de recherche d'emploi, par exemple).

L'accompagnement aujourd'hui : intentions, difficultés, logiques d'action

Aujourd'hui, l'accompagnement des BPI est réalisé (*diaporama 53-55*) :

Atouts :

- de manière individualisée, dans une intention de « sur-mesure ».
- à travers plusieurs dispositifs et un modèle de parcours ;
- 3 opérateurs (une diversité de pratiques et de « bonnes idées » à analyser et développer)
- grâce à plusieurs acteurs aux contributions complémentaires et cruciales (linguistique, logement, mobilité, etc.) ...

Limites :

- Des acteurs regrettent un manque de moyens (humains et financiers), conduisant régulièrement à un « traitement des BPI comme des dossiers ».
- dans un certain ordre des choses et avec des délais limites, ne permettant pas, ou très difficilement (avec une dépense d'énergie et de temps conséquente pour les accompagnants) de rattraper les « accidents de parcours » de certains BPI (comme, par exemple, des femmes enceintes, qui ne peuvent honorer tous les engagements dans les délais fixés). les acteurs soulignent un **besoin de souplesse et d'adaptabilité des parcours des BPI** (durées, financements, actions pertinentes).
- ... qui n'ont aujourd'hui pas de liens entre eux au-delà de cas ou difficultés ponctuels.

Dans les différents dispositifs (*diaporama : 11-17*), **le premier frein à l'accès aux droits et services par les BPI est « la barrière de la langue »**, notamment lors des premiers mois après leur arrivée en France.

- Un service d'interprétariat est mobilisé au niveau de l'OFII ; les autres acteurs ne disposent pas de ressources simples pour ce service.
- Les cours de langue française obligatoires dans le cadre du CIR débutent trop tard, d'après les acteurs (plusieurs semaines après l'obtention du statut) et durent en moyenne 8 mois pour atteindre le niveau A1, soit plusieurs mois après la sortie théorique d'un centre d'hébergement. (*diaporama : 14-15 ; 29-31*).
- Par ailleurs, aux dires des professionnels, le niveau A1 est insuffisant pour soutenir l'autonomie du BPI.
- Aussi les sites s'appuient-ils sur du bénévolat pour proposer dès que possible de premières bases de français aux résidents et faciliter, ainsi, la vie quotidienne et les démarches administratives des premières semaines.

La question de la langue semble au cœur des enjeux, mais aussi de choix d'accompagnement. Selon les BPI, les sites d'hébergement et les cultures professionnelles des accompagnants, il nous semble que deux grandes logiques d'action co-existent sur le département quant aux intentions et moyens d'un accompagnement (*diaporama : 51-51*) avec, en question corollaire également, la transition, pour le BPI, entre dispositifs spécifiques et dispositifs de droit commun.

- une première logique repose sur un principe de nécessité d'acquisition du niveau linguistique A1 préalable aux autres dimensions d'autonomie (logement, démarches administratives, formation, emploi, etc.). Dans cette logique, la durée du séjour des BPI en centre d'hébergement dépend de la capacité linguistique du BPI, afin de faciliter ensuite sa réussite à l'extérieur. En sortie du centre, le BPI est alors sécurisé par les droits sociaux ouverts pendant son séjour en centre et accompagné à travers des mesures spécifiques de l'AGR actuel.
- une seconde logique repose sur un principe d'autonomie par l'insertion sociale et professionnelle (le niveau linguistique ne fait pas l'intégration). Dans cette logique, la durée maximum de résidence en centre d'hébergement (3 mois renouvelable) peut être respectée sans générer de « présence induite » dès lors que les

BPI sont accompagnés fortement à la sortie, à la fois sur les volets linguistique, logement, professionnel, etc. Cette logique d'accompagnement repose sur un accompagnement et une mise en action précoce du BPI sur les plans social et professionnel, par exemple à travers son implication rapide dans du bénévolat ou la recherche de pistes professionnelles en parallèle des autres démarches (ouverture des droits, cours de français).

Ces deux logiques ont du sens et sont à adapter selon les situations des BPI et, peut-être, leur lieu de résidence (villes principales ou milieu rural). Ce peut être un sujet de discussion entre les acteurs impliqués dans l'accompagnement d'un BPI, dans le cadre des échanges sur l'évaluation de sa situation.

Quelle coordination globale ? De multiples liens à plusieurs échelles

(cf diaporama : 24-29)

Atouts :

L'intérêt de l'implication de la DDETSPP dans la coordination de l'action en faveur des réfugiés est souligné, tout comme celui des réunions collectives animées il y a quelques années entre les principaux acteurs concernés.

Aujourd'hui, les différents acteurs collaborent :

- dans le cadre **du pilotage par la DDETSPP** : en bilatéral **avec les opérateurs de l'accueil et de l'AGR** ;
- **en bilatéral et mensuellement entre l'opérateur AGR et la DDETSPP** dans les commissions AGR ;
- **au cas par cas selon les besoins individuels des BPI**, en ce qui concerne les 3 opérateurs d'accueil et d'accompagnement (AGR inclus) et les différents acteurs institutionnels et associatifs agissant dans les domaines social, du logement, socio-professionnel, de la mobilité, etc ;
- et en-dehors des dispositifs spécifiques aux réfugiés : dans le cadre des COTI, du SPIE, des rencontres régulières de coordination des politiques publiques (par exemple entre la DDETSPP et le Conseil Départemental, etc), ...

Ces différentes formes et échelles de coordination entre acteurs semblent agiles, souples et bénéficient de bonnes qualités de coopération et d'une certaine facilité à nouer des relations entre acteurs.

Limites :

Peu d'acteurs ont une vision globale du puzzle des différents acteurs et dispositifs et peu (pas) d'échanges portent sur l'articulation concrète entre eux, notamment entre dispositifs spécifiques et ceux de droit commun.

En revanche, les acteurs **ne se réunissent pas tous ensemble et**, en dehors de la convention unissant Pole Emploi, les missions locales, les opérateurs d'accueil, l'Etat, **ces coordinations ne sont que peu – voire pas – formalisées : elles reposent essentiellement sur des relations interpersonnelles et des habitudes de travail**. Un avantage à cette situation est la confiance qui s'établit entre les acteurs. Pour autant, elle présente également :

- un risque concernant la résilience de la relation en cas de changement des personnes ;
- des inconvénients liés aux faibles visibilité et lisibilité des liens tissés (pour les autres acteurs)
- ... et à l'absence d'outils communs et partagés : pas de partage d'informations structuré – plateforme par exemple, pas de feuille de route, tableau de bord et bilan partagés de l'AGR, etc.

B - Préconisations pour le prochain dispositif d'accompagnement

B.1 - Ouvrir et conforter la coordination multi-acteurs

Besoins de coordination

Le besoin de coordination est souligné par tous, afin de renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de l'accompagnement. En particulier, la commission AGR gagnerait à intégrer une pluralité d'acteurs : représentant les différents enjeux (linguistiques, professionnels, etc.) et les territoires (collectivité). Nous identifions :

- **le besoin d'un « cap commun » et de partager des orientations communes d'action** (logiques d'action en matière d'accueil et intégration)
- **un besoin de partage d'informations** : notamment,
 - o au niveau de l'accompagnement des BPI : plusieurs acteurs font, chacun, une évaluation de chaque BPI (une évaluation d'entrée et une de sortie, une évaluation globale / des évaluations plus ciblées, etc.).
 - o au niveau du fonctionnement du dispositif : à leurs dires, aucun acteur n'a aujourd'hui une vision suffisante de la situation icaunaise en termes d'intégration (nombre et profils des demandeurs d'asile, nombre et profils des BPI), ni de l'écosystème d'acteurs mobilisé, voire mobilisables.
- **le besoin de liens entre acteurs**, pour une connaissance mutuelle (activités et contraintes de chacun) et ouvrir des espaces de coopération et des opportunités de synergies. En particulier, le besoin de renforcer des liens réguliers avec, d'une part, les collectivités locales, d'autre part, le monde de l'entreprise, mais aussi l'Education Nationale ou l'ARS ou l'ADIL.

Une animation pérenne reposant sur un fonctionnement en réseau

Nous suggérons de renforcer une animation pérenne reposant sur **un fonctionnement en réseau** et (*diaporama : 56-71*) :

- en complément de réunions locales, **une rencontre annuelle commune** pour partager l'état de la situation à l'échelle du département (bilan/perspectives), échanger sur le fonctionnement des dispositifs et travailler ensemble sur les thèmes ou enjeux sur lesquels des besoins ont été identifiés.
 - o Point de vigilance : ces réunions doivent être courtes, efficaces, dynamiques, utiles et agréables pour tous et, donc, préparées en amont à partir des informations communiquées par différents acteurs.
 - o Le format de ces rencontres pourrait être ajustable, par exemple en invitant des acteurs « extérieurs » en fonction des besoins (témoignages d'actions réalisées dans d'autres départements, experts sur un sujet, etc.).
- **des outils de partage et de pilotage simples et partagés**. Par exemple, un espace numérique commun – plateforme (à penser soigneusement en termes de fonctionnalité et de sécurité RGPD – pourrait abriter à la fois :
 - o un annuaire des acteurs, à faire vivre ;
 - o un espace de stockage de documents utiles à tous (cadre de l'action, état de la situation concernant l'accueil et l'intégration des BPI, tableau de bord des réunions / commissions, bilans d'actions partagées, etc.),
 - o un espace d'échanges et de partage d'informations ciblées concernant des « dossiers » de BPI (évaluation linguistique partagée entre tel et tel opérateur ; évaluation des risques de violence entre tel et tel ; etc.).
- **une coordination concrète** dont il faut convenir :
 - o en matière d'évaluation des BPI (niveau linguistique, autonomie(s), risques de violence, etc.) : qui évalue, selon quelles modalités et outils, quand, qui en a besoin, quels partages des informations.
 - o sur la mise en œuvre des accompagnements : organiser le partage des rôles et des contributions de chacun (éviter les doublons et favoriser les synergies concrètes) sur chaque accompagnement.
- l'engagement puis l'animation d'une coopération concrète avec les collectivités locales – communication, animation locale, ...) et les réseaux d'entreprises. Cette dimension nécessite **des compétences en « développement local »**, qui sont complémentaires à celles de l'action sociale.

Quels suivis ?

L'expérience de ce diagnostic montre que de nombreuses données existent mais ne sont pas capitalisées et semblent sous-utilisées (pas d'analyse partagée, pas de capitalisation pluri-annuelle, pas de point entre les différents partenaires pour une connaissance commune autour du sujet et ajuster si besoin certains dispositifs ou moyens financiers).

Ci-dessous, quelques suggestions pour un tableau de suivi partagé, à renseigner à partir de données annuelles à capitaliser en pluri-annuel, **en mutualisant des données déjà disponibles** (OFII, sites, partenaires).

Nombre de BPI entrant / sortant des sites d'hébergement

BPI entrant dans les sites d'hébergement :	BPI sortant :
<ul style="list-style-type: none">• provenance géographique,• catégorie d'âge,• structure familiale,• niveau linguistique,• niveau d'instruction et diplôme,• activité professionnelle (secteur),• quel permis de conduire	<ul style="list-style-type: none">• raisons de la sortie (logement extérieur / ...),• type de logement extérieur trouvé (aucun/social/privé),• ressources (activité pro/RSA),• formation (laquelle, avancement : réalisée / en cours / aucune, qualification),• en activité professionnelle : quel secteur et quel contrat (stage / interim / CDD / CDI),• niveau linguistique,• quel permis de conduire,• niveau d'autonomie administrative/numérique,• a bénéficié d'un accompagnement spécifique ?(lequel),• bénéficie de mesures AGR? (lesquelles)
<ul style="list-style-type: none">• =>commune de résidence (commune du centre)	<ul style="list-style-type: none">• =>nouvelle commune de résidence• =>durée du séjour

Quelles échelles ?

Il convient d'articuler différentes échelles de travail (*diaporama : 57*) :

- une coordination départementale multi-acteurs du dispositif global AGIR (en lien avec une vision et un pilotage régional),
- des partenariats départementaux pour faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement (dans le même esprit que l'accord cadre Etat – OFII – Service de l'Emploi), à faire vivre concrètement (animation, suivi, communication);
- des collaborations et partenariats infra-départementaux entre AGIR, les sites d'hébergement et :
 - o les intercommunalités (compétences en lien avec la mobilité et l'habitat, etc.),
 - o les communes (en lien avec le voisinage, la vie associative, etc.)
- des liens au-delà du département pour :
 - o identifier des outils et « bonnes idées » parmi les pratiques et expérimentations menées ailleurs ;
 - o s'appuyer sur des réseaux d'insertion professionnelle mobilisables selon les besoins des BPI (certains métiers ou entreprises peuvent être peu présents dans l'Yonne mais davantage ailleurs).

Se jouent, à ces échelles, à la fois des enjeux :

- de coordination organisationnelle et administrative entre les professionnels,
- d'articulation lisible et efficace des financements,
- de cohérence des parcours des BPI.

B.2 - Quelles compétences et quelles responsabilités dans la coordination ?

Aussi, au-delà de la connaissance des politiques d'intégration et de compétences en accompagnement social, semble-t-il intéressant de prévoir **des compétences complémentaires au niveau de la coordination de l'AGR** :

- en gestion et animation de projet, afin notamment de :
 - o analyser les besoins d'animation pluri-acteurs et proposer et développer des modes de fonctionnement et outils efficaces, nourrissant pour chaque acteur et faisant vivre une dynamique de travail sur le département.
 - o gagner en suivi de l'action AGR (ETP et ressources mobilisées spécifiquement ; analyse pluri-annuelle ; ...)
 - o faciliter les liens, en tant que de besoin, avec des réseaux au-delà du département pour gagner en efficacité.
- en développement local, afin de soutenir des partenariats ou relations de coopération avec les collectivités locales et les réseaux professionnels.

Par ailleurs, il semble nécessaire **d'expliciter une notion de co-responsabilité dans la réussite du dispositif AGIR** de la part de tous les acteurs impliqués dans l'accueil et l'intégration des BPI (partage d'informations sur la situation, les actions, les résultats, etc.). Il conviendra de :

- la clarifier en termes de **distribution** (quelles sont les responsabilités des uns et des autres), au-delà d'un principe de partage des responsabilités,
- la faire vivre concrètement, à travers notamment une attention particulière de l'Etat sur ce point et des outils adaptés de pilotage (l'action de chaque maillon de la chaîne étant valorisée à travers des indicateurs qui dépendent réellement de son action).

Se reporter au diaporama : 52-62.

C – Quelles pistes pour les accompagnements, appelant à consolider des coopérations ?

Se reporter au diaporama : p58-62 pour la synthèse ; p30-51 pour le détail par enjeu.

Les échanges en réunions de travail et des éléments de cadrage concernant le prochain dispositif font ressortir les propositions suivantes pour construire une cohérence efficace et **conforter** les compétences, actions et ressources **à partir du socle solide de savoir-faire et d'acteurs existant aujourd'hui**.

-
- | | |
|---|--|
| - Transversal | <ul style="list-style-type: none">➤ Coordonner concrètement (expliciter) les différents accompagnements dont bénéficiera le BPI, notamment entre le prestataire AGIR et la pluralité de partenaires impliqués ? (quelles actions d'accompagnement relevant du dispositif AGIR versus celles mises en œuvre par les sites d'accueil et d'hébergement ? par les missions locales et/ou Pole Emploi ? dans le cadre du Département ? ...)➤ Réfléchir la cohérence et la simplification entre les différents contrats à signer par le BPI (inclure un volet AGIR dans le contrat d'engagement du centre d'accueil, ou inversement ? comment y inclure les contrats ayant trait au volet professionnel ? etc.). Un contrat unique, « à tiroirs » serait-il un outil utile (comme un classeur, auquel de nouveaux volets sont ajoutés au fur et à mesure) ? |
| - Insertion sociale précoce des BPI (dès l'hébergement en centre) | <ul style="list-style-type: none">➤ favoriser l'implication précoce des BPI dans les activités sportives et culturelles locales ou des missions bénévoles.➤ liens avec les communes, associations locales et associations caritatives➤ travailler localement à une meilleure connaissance des BPI par les habitants, élus, associations |
| - Santé et notamment santé mentale | <ul style="list-style-type: none">➤ partager un diagnostic de la situation➤ organiser un réseau de soins (et de suivi) : moyens dédiés, accès, interprétariat, ...➤ pour cela, s'appuyer sur les acteurs présents et déjà mobilisés - Réseau de santé mentale de l'Yonne, EMPP, CMP - et renforcer l'organisation de la collaboration et les moyens (interprétariat, moyens humains en professionnels de médecine, ...) |
| - Compétences linguistiques | <ul style="list-style-type: none">➤ favoriser l'alphabétisation ou une première initiation très tôt (notamment pour ceux arrivant sans instruction) pour accélérer ensuite l'apprentissage : initier des actions dès l'obtention du statut, sans attendre la signature du CIR➤ développer des services ou outils d'interprétariat (boîtier de traduction)➤ formation linguistique dans le cadre du CIR :<ul style="list-style-type: none">○ dans les zones rurales notamment, faciliter l'accès temporel (délais) et géographique aux cours ;○ davantage d'adaptabilité à chaque BPI : davantage de possibilité d'intensifier ou allonger la durée de la formation en fonction des besoins linguistiques de chaque BPI et de compatibilité avec une activité professionnelle parallèle (cours du soir ?) ;○ raccourcir la durée de formation en intensifiant le rythme des cours○ ajuster les méthodes pédagogiques pour conforter la motivation et la mise en pratique |
| - Maturation du projet professionnel du BPI, au-delà des besoins du marché local de l'emploi | <ul style="list-style-type: none">➤ compétences en orientation socioprofessionnelle et de développement de partenariats avec les entreprises et leurs réseaux➤ liens avec des réseaux professionnels (plus) variés, y compris à des échelles larges (diversifier les métiers « possibles »)➤ donner à voir une cartographie des formations et dispositifs liés à l'emploi, pour les professionnels et pour les BPI |
-

- Logement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réfléchir aux équilibres entre hommes seuls et familles dans les sites d'accueil (capacités d'accueil respectives, concilier ces publics,...) ➤ Renforcer l'information des BPI sur les logements « en sortie » : ateliers d'information ? visite d'appartements type ? ➤ développer les capacités en résidences service (notamment pour les BPI isolés) ➤ initier une collaboration avec l'ADIL et développer les liens avec les bailleurs privés ➤ Analyser les raisons de la fermeture de l'agence immobilière à vocation sociale et envisager l'opportunité d'en encourager une à nouveau (dans quelles conditions de faisabilité et de réussite)
- Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ structurer une coopération avec les acteurs de la mobilité pour ouvrir des possibilités nouvelles (organisationnelles, financières) : Conseil Régional, EPCI, Conseil Départemental (en fonction de leurs compétences). ➤ faciliter l'accès au permis en développant : <ul style="list-style-type: none"> ○ les formations (trop de délais d'attente aujourd'hui) : ouvrir davantage de sessions et s'appuyer sur les dispositifs présents (intégra code, integra mob) ○ des facilités financières d'accès (y compris par un recours au bénévolat ?) ○ des méthodes et outils ayant fait leurs preuves ailleurs ? ➤ continuer à faciliter le covoiturage entre BPI ➤ Développer les liens avec l'auto-école solidaire à Auxerre
- Numérique, en lien avec les besoins (droits sociaux, mais professionnels, mobilité, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ favoriser l'appropriation des outils numériques pour faciliter les différentes démarches du BPI → quelles formations, quelles animations, quelles méthodes pédagogiques ? ➤ s'appuyer sur les Maisons France Service
- Famille : violences intrafamiliales, école, parentalité, santé des enfants	<p>Dans la mesure des BPI concernés (moins aujourd'hui qu'il y a quelques années) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ liens avec l'Education Nationale ... ➤ et avec les associations et organismes agissant sur ces sujets (sites médicaux sociaux, CIDFF, etc)